

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 7 mai 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur François Bujold, conseiller

ADMINISTRATION

130-05-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en y ajoutant des points à l'item « Affaires nouvelles » :

- 7.1 Tenue du Congrès Mondial Acadien 2024 dans la région Baie-des-Chaleurs - Demande d'appui de candidature
- 7.2 Modification de l'article 4 du Règlement 1059-18 autorisant la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin, et pour ce faire un emprunt au montant de 62 020 \$, remboursable en 10 ans
- 7.3 Résolution d'appui - Service ambulancier de la Baie

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

131-05-18

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

M. Luc Audet, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2017.

Différentes questions sont soumises à ce propos :

Un citoyen demande si les frais de financement sont inclus dans les charges.

Un citoyen demande quelles sont les charges incluses pour le département de la bibliothèque.

Un contribuable demande où sont positionnées les contributions des autres municipalités pour la piscine Bruce-Ritchie dans les états financiers, et, si on peut savoir de quelle municipalité provient l'augmentation de l'achalandage à la piscine.

Un citoyen compare les revenus de la piscine versus ceux de l'aréna et se demande si, suite aux rénovations prévues de l'aréna, il sera possible d'en augmenter les revenus.

Un contribuable souligne les bons résultats obtenus pour les finances du Parc régional Petite-Cascapédia et souligne le travail effectué en ce sens par la direction de Pin Rouge. Des questions sont soumises à propos des réparations à venir pour le remonte-pente.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2017, et ce, tel que déposés.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

132-05-18

SÉANCE ORDINAIRE DU 2018-04-09

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 9 avril 2018.

ADOPTÉE

133-05-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-04-16

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018.

ADOPTÉE

134-05-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-04-30

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2018

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 9 avril 2018.

CORRESPONDANCE

- De M. René Desaulniers, directeur général à la Direction de la gestion de la faune et des habitats, une correspondance ainsi qu'un second et dernier versement au montant de 3 356 \$, accordé dans le cadre du Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé en Gaspésie, et ce, suite à la réception du rapport final d'activités attestant la réalisation du projet d'aménagement du quai de New Richmond, jugé satisfaisant.
- De la Cour du Québec – Division des petites créances, le jugement dans la cause de Michel Boissonnault contre la Ville de New Richmond par lequel, suite aux différentes représentations des parties, le juge Denis Paradis, rejette la demande instituée par le demandeur et déclare que chaque partie doit payer ses frais vu les circonstances.
- De M. David Thibault, coordonnateur Sécurité incendie à la MRC de Bonaventure, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 713,02 \$, dans le cadre du programme de subvention pour la formation des pompiers volontaires (Volet 3) pour la formation de Cyril Leblanc à titre d'officier non-urbain.
- De M. Howard Miller, directeur général à la Commission scolaire Eastern Shores, une correspondance nous transmettant le projet de « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2018-2021 », et ce, pour consultation et commentaires.
- De M. Michel St-Pierre, coordonnateur à la Société nationale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance informant la Ville qu'un montant de 1 500 \$ sera versé dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales, pour les activités de la Saint-Jean-Baptiste.
- De Mme Paulette Loubert, présidente de Ciné Bobine, une correspondance remerciant la Ville de leur implication dans le dossier pour l'acquisition d'un système de projection DCP qui permettra dorénavant à Ciné Bobine d'avoir accès à un plus grand choix de films.
- De Mme Hélène Laliberté, chargée de programmes au Conseil des arts et des lettres du Québec, un avis de dépôt d'un montant de 21 750 \$ représentant une avance de la subvention que le Conseil des arts accorde à la Ville en 2018-2019, dans le cadre du Programme Soutien à la mission.
- De la MRC de Bonaventure, un chèque totalisant un montant de 68 076,17 \$, représentant un montant de 287,44 \$ en paiement d'une partie de l'entente pour la piscine ainsi qu'un montant de 67 788,73 \$, en paiement de la répartition de la compensation pour le recyclage 2017.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'avril 2018.

135-05-18

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de trois cent soixante-et-onze mille sept cent dollars et quarante-deux cents (371 700,42 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

136-05-18

MOTION DE FÉLICITATIONS - BÉNÉVOLAT

Considérant la semaine de l'action bénévole qui s'est tenue du 15 au 21 avril 2018, sous le thème « je bénévole, tu bénévoles, conjuguons notre bénévolat ! »;

Considérant qu'un couple de New Richmond, Madame Colette Cyr et Monsieur Yvon Goulet, a été identifié par le Centre d'action bénévole Saint-Alphonse Nouvelle, compte tenu de leur implication bénévole depuis plusieurs années;

Considérant le temps et les heures investis par ce couple afin de rendre service bénévolement et combler les besoins de plusieurs personnes du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

De donner une motion de félicitations à madame Colette Cyr et monsieur Yvon Goulet, pour toutes les heures investies bénévolement au niveau du territoire, et ce, depuis plusieurs années.

ADOPTÉE

137-05-18

PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA - DEMANDE DE PARTENARIAT-SPECTACLES D'ÉTÉ À LA POINTE-TAYLOR

Considérant que le Parc régional Petite-Cascapédia souhaite offrir à la clientèle touristique ainsi qu'aux citoyens de la Ville cinq (5) spectacles gratuits lors de la saison estivale 2018, et ce, au parc de la Pointe-Taylor;

Considérant que le Parc régional a déposé une demande de partenariat en ce sens auprès de la Ville pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$);

Considérant que le Conseil municipal est d'avis que cesdits spectacles viendront animer la Ville de façon favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) au Parc régional Petite-Cascapédia, et ce, pour la tenue de cinq (5) spectacles gratuits au parc de la Pointe-Taylor lors de la saison estivale 2018.

ADOPTÉE

138-05-18

DOSSIER CLICSÉOUR - AUTORISATION - RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que, Barriault, Monique, trésorière adjointe à la Ville de New Richmond, soit autorisée à consulter le dossier de la Ville de New Richmond et à agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

139-05-18

208, BOULEVARD PERRON OUEST - MANDAT AU PROCUREUR

Considérant que des constats d'infraction ont été émis et signifiés par huissier, concernant l'entreposage d'un conteneur maritime, pour la propriété située au 208, boulevard Perron Ouest, contrevenant ainsi à l'article 3.3.7 du Règlement de zonage 927-13 :

- . Constat daté du 23 avril 2018, émis le 23 avril 2018;
- . Constat daté du 25 avril 2018, émis le 26 avril 2018;
- . Constat émis le 1^{er} mai 2018, émis le 3 mai 2018;
- . Constat émis le 2 mai 2018, émis le 3 mai 2018.

Considérant qu'il n'y a eu aucun paiement reçu desdits constats d'infraction par le propriétaire;

Considérant la présence d'une remorque servant d'entreposage en contradiction au Règlement 1001-16;

Considérant la volonté du Conseil de faire respecter le règlement en vigueur dans la zone où se situe le 208, boulevard Perron Ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De mandater M^e William Assels, de la firme St-Onge & Assels, afin de faire respecter la réglementation de zonage en vigueur dans la zone où se situe le 208, boulevard Perron Ouest.

ADOPTÉE

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINE - CENTRE COMMUNAUTAIRE

140-05-18

ÉQUIPEMENTS DE CUISINE

Considérant les travaux de réfection en cours pour le Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

Considérant qu'il y a lieu de se procurer de nouveaux équipements de cuisine afin de doter ledit Centre d'équipements adaptés aux nouvelles réalités du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'équipements de cuisine de l'entreprise Doyon cuisine inc. au montant de vingt-huit mille onze dollars et quarante-deux cents (28 011,42 \$), taxes en sus. Il est entendu que ces dépenses seront prises à même le Règlement 1042-17.

ADOPTÉE

141-05-18

TABLES

Considérant les travaux de réfection en cours pour le Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

Considérant qu'il y a lieu de se procurer de nouveaux équipements afin de doter ledit Centre d'équipements adaptés aux nouvelles réalités du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de tables de l'entreprise Doyon cuisine inc. au montant de trois mille six cent dix dollars (3 610 \$), taxes en sus. Il est entendu que ces dépenses seront prises à même le Règlement 1042-17.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

142-05-18

NOMINATION DE REPRÉSENTANT - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser et nommer monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller municipal, à représenter la Ville de New Richmond lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra au Centre Bonne Aventure à Bonaventure, le vendredi 25 mai 2018.

ADOPTÉE

URBANISME

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

143-05-18

119, 9^E AVENUE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 119, 9^e Avenue :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que la résidence principale soit érigée à une distance de 5,27 mètres de la marge de recul avant au lieu des 6,0 mètres prescrits;

et

b) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.2 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que le bâtiment secondaire (garage) soit érigé à une distance de 1,70 mètre du bâtiment principal au lieu des 4,00 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 29 mars 2018;

Considérant qu'une dérogation mineure ne peut être émise dans le cas où un permis n'a pas été émis selon le Règlement 620-95;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 25 avril 2018;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 119, 9^e Avenue soit :

Pour l'article 5.1 : acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

Pour l'article 5.5.2 : refusée, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, et ce, considérant que le propriétaire a agrandi le garage sans avoir obtenu préalablement le permis de construction, contrevenant ainsi à l'article 4.3, alinéa 4, du Règlement 620-95.

ADOPTÉE

144-05-18

125, 9^E AVENUE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 125, 9^e Avenue :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une superficie totale d'aire au sol des bâtiments secondaires de 67 mètres carrés au lieu des 53 mètres carrés prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 10 avril 2018;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 25 avril 2018;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 125, 9^e Avenue, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

145-05-18

197, 3^E RANG EST

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 197, 3^e Rang Est :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 10.2.2.4 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que le bâtiment secondaire soit construit dans la cour avant à une distance de 3,85 mètres de la voie publique au lieu des 9 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 10 avril 2018;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 25 avril 2018;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 197, 3^e Rang Est, soit acceptée, et ce, selon les conditions suivants, telles que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme :

- 1) Que les façades avant et latérales soient conservées dans leur intégralité en termes de matériaux de finition, d'ouverture de portes et de fenêtres de même que les pentes et matériaux de toiture;
- 2) Que les modifications nécessaires à l'emploi du bâtiment accessoire soient réalisées uniquement après que la nouvelle résidence soit complétée.

Par le fait même, le directeur du Service de l'urbanisme est autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande, selon les conditions citées précédemment.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1063-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BONAVENTURE (PLAINE INONDABLE DE LA PETITE RIVIÈRE CASCAPÉDIA)

146-05-18

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif à la plaine inondable de la Petite rivière Cascapédia, portant le numéro 1063-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement 1063-18 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure (Plaine inondable de la Petite rivière Cascapédia), lequel est identifié sous le numéro 1063-18.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1063-18 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure (Plaine inondable de la Petite rivière Cascapédia), sera adopté à une séance ultérieure.

147-05-18

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - DEMANDE D'APPUI

Considérant la demande d'aliénation pour échange de terrain déposée pour le lot 5 818 556 (à être créé) par monsieur Christian Dubé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond appuie la demande compte tenu que l'usage projeté est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

148-05-18

APPEL D'OFFRES - SEL DE DÉGLAÇAGE

Considérant l'appel d'offres effectué sur invitation pour l'obtention de sel de déglacage pour 2018;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire (Quantité approximative de 450 tonnes métriques)	Prix à la tonne	Montant total (taxes incluses)
Sel Windsor (Mines Seleine)	86,39 \$	44 697,11 \$
Sel Warwick	89,00 \$	46 047,49 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée, au montant de quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et onze cents (44 697,11 \$), taxes incluses, pour la fourniture de sel de déglacage pour 2018, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1064-18 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE CORRECTIONS DE CHAUSSÉES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN CYR POUR UN MONTANT DE 537 711 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT ÉQUIVALENT, REMBOURSABLE EN 20 ANS

149-05-18

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à des travaux de pavage et corrections de chaussées sur une partie du chemin Cyr, portant le numéro 1064-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussées sur une partie du chemin Cyr pour un montant de 537 711 \$ et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 20 ans, lequel est identifié sous le numéro 1064-18.

ADOPTÉE

150-05-18

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1064-18 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussées sur une partie du chemin Cyr pour un montant de 537 711 \$ et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 20 ans.

ADOPTÉE

APPEL D'OFFRES - PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES ÉRABLES (PHASE 1)

Le conseiller monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1065-18 modifiant le Règlement 948-14 décrétant des travaux dans le but de prolonger l'avenue des Érables en y ajoutant un complément de coût aux travaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

SERVICE INCENDIE

151-05-18

EMBAUCHE ÉTUDIANT - PRÉPOSÉ AU RECENSEMENT - PRÉVENTION/INCENDIE

Considérant qu'un avis a été publié sur le site web de la Ville ainsi que sur celui d'Emploi Québec concernant les emplois étudiants offerts pour la période estivale 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de Laurent Lebouthillier, à titre de préposé au recensement pour le Service de prévention et incendie, et ce, pour la période estivale 2018.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

ENTENTE CULTURELLE 2018-2019-2020 - DEMANDES D'AIDE

152-05-18

MURALE ÉCOLE LE BOIS-VIVANT

Considérant la demande déposée via l'entente culturelle 2018-2019-2020 pour un projet de murale à l'école le Bois-Vivant, au montant de 21 000 \$, pour un projet total de 37 312 \$;

Considérant les autres demandes financières déposées auprès de la Commission scolaire, l'école le Bois-Vivant, la Caisse populaire de New Richmond ainsi que d'autres partenaires éventuels;

Considérant que cette demande cadre avec les orientations de l'entente mais que cette action était prévue pour 2020;

Considérant la volonté du Conseil de s'impliquer dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le versement d'un montant de 21 000 \$ à même l'entente culturelle 2018-2019-2020, pour le projet de murale de l'école le Bois-Vivant. Il est entendu que la contribution municipale, représentant 10 500 \$ ou 50 % de l'aide octroyée, sera prise à même le poste « honoraires professionnels ».

Une plaque d'identification mentionnant la participation financière de la Ville devra être apposée sur ladite murale.

ADOPTÉE

153-05-18

MARCHÉ PUBLIC 2018

Considérant la demande déposée via l'entente culturelle 2018-2019-2020 pour le marché public 2018, au montant de 1 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$, pour le marché public 2018, et ce, pris à même l'entente culturelle 2018-2019-2020.

ADOPTÉE

154-05-18

PROJET TOPOÉSIE - MME DE SOUZA

Considérant la demande d'appui déposée pour le projet « Topoésie », par Mme De Souza, visant à rencontrer des aînés de la Ville pour y recueillir des anecdotes de façon poétique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'appuyer Mme De Souza dans ses démarches pour le projet « Topoésie » et de lui offrir un soutien tant au niveau des communications qu'à l'accès aux archives de la Ville.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

155-05-18

TENUE DU CONGRÈS MONDIAL ACADIEN 2024 DANS LA RÉGION BAIE-DES-CHALEURS - DEMANDE D'APPUI DE CANDIDATURE

Considérant la tenue en 2024 du Congrès Mondial Acadien;

Considérant que les régions de la Baie-des-Chaleurs ont l'intention de déposer une candidature commune « Baie-des-Chaleurs » pour l'obtention du Congrès Mondial Acadien en 2024;

Considérant que l'appui et la collaboration des municipalités de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure sont essentiels afin que l'événement puisse se tenir dans le territoire « Baie-des-Chaleurs » en 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond appuie la démarche d'intention commune du secteur « Baie-des-Chaleurs » pour l'obtention du Congrès Mondial Acadien de 2024 et s'engage à collaborer activement afin de permettre la réalisation d'un événement rassembleur d'envergure lié au dynamisme, l'unité, la modernité et le développement du peuple acadien.

ADOPTÉE

156-05-18

MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 1059-18 AUTORISANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN, ET POUR CE FAIRE, UN EMPRUNT AU MONTANT DE 62 020 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS

Considérant que le Règlement 1059-18 autorisant la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin, a été adopté avec un terme de 10 ans;

Considérant que suite à une recommandation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Conseil municipal souhaite modifier ledit règlement pour un terme de 5 ans au lieu des 10 ans prévus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu:

De modifier le libellé de l'article 4 du Règlement 1059-18 autorisant la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin, qui se lira comme suit :

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de soixante-deux mille vingt dollars (62 020 \$) sur une période de cinq (5) ans.

157-05-18

RÉSOLUTION D'APPUI - SERVICE AMBULANCIER DE LA BAIE

Considérant que l'horaire attribué à l'ambulance positionnée à Caplan est sur une base « de faction »;

Considérant l'entrée en vigueur d'un nouveau système d'horaire dans plusieurs services ambulanciers de la Gaspésie;

Considérant l'impact de ces nouveaux horaires de travail sur les effectifs du Service ambulancier de la Baie;

Considérant que ce manque d'effectifs récent pourrait entraîner une période où il n'y aurait pas de couverture ambulancière à la Caserne de Caplan;

Considérant que le service aux citoyens s'en trouve lourdement affecté;

Considérant la proposition que le Service ambulancier de la Baie a déposé au CISSS Gaspésie afin de corriger ce problème;

Considérant que cette proposition se ferait à coût nul;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De demander une rencontre dans les plus brefs délais avec les autorités du CISSS Gaspésie, afin de faire le point sur la situation et mettre en place les mesures correctives nécessaires.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Une citoyenne demande si la « consommation énergétique » a été prise en compte lors de l'achat des nouveaux appareils électroménagers pour le Centre communautaire.

Une contribuable demande s'il y a du développement concernant le projet de rénovation de l'aréna et quelle sera son ampleur. Elle demande également s'il serait possible que le début des activités de l'automne à l'aréna se fasse en septembre au lieu d'octobre. Dans le même cadre d'idées, on demande s'il existe des programmes pour obtenir des subventions pour ce projet.

Un citoyen demande l'état d'avancement des rénovations du Centre communautaire et si le contracteur effectuera le ménage des lieux avant la livraison finale du bâtiment.

Un citoyen demande, dans le projet de démantèlement des 2 ponts situés dans la réserve naturelle, quelle sera la largeur d'ouverture des « bogans ».

Une citoyenne demande la distance exigée entre 2 propriétés pour planter des arbres.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 26.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière